

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2022/910 DE LA COMMISSION**du 9 juin 2022****modifiant la décision d'exécution (UE) 2019/1326 en ce qui concerne les normes harmonisées relatives à la compatibilité électromagnétique des interrupteurs, sectionneurs, interrupteurs-sectionneurs et combinés-fusibles à basse tension, et les normes harmonisées relatives à la source d'alimentation externe pour téléphones mobiles****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 1025/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif à la normalisation européenne, modifiant les directives 89/686/CEE et 93/15/CEE du Conseil ainsi que les directives 94/9/CE, 94/25/CE, 95/16/CE, 97/23/CE, 98/34/CE, 2004/22/CE, 2007/23/CE, 2009/23/CE et 2009/105/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la décision 87/95/CEE du Conseil et la décision n° 1673/2006/CE du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾, et notamment son article 10, paragraphe 6,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 13 de la directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil ⁽²⁾, les équipements électriques conformes à des normes harmonisées ou à des parties de normes harmonisées dont les références ont été publiées au *Journal officiel de l'Union européenne* sont présumés conformes aux exigences essentielles qui sont énoncées à l'annexe I de ladite directive et couvertes par ces normes ou parties de normes.
- (2) Par la décision d'exécution C(2016) 7641 ⁽³⁾, la Commission a invité le Comité européen de normalisation (CEN), le Comité européen de normalisation électrotechnique (Cenelec) et l'Institut européen de normalisation des télécommunications (ETSI) à élaborer et à réviser des normes harmonisées relatives à la compatibilité électromagnétique à l'appui de la directive 2014/30/UE.
- (3) Sur la base de la demande formulée dans la décision d'exécution C(2016) 7641, le Cenelec a révisé la norme harmonisée EN IEC 60947-3:2009 et sa modification, la norme EN IEC 60947-3:2009/A1:2012, concernant les interrupteurs, sectionneurs, interrupteurs-sectionneurs et combinés-fusibles à basse tension, dont les références ont été publiées par la communication 2018/C 246/01 de la Commission ⁽⁴⁾.
- (4) Il en a résulté l'adoption de la norme harmonisée EN IEC 60947-3:2021 concernant l'appareillage à basse tension: interrupteurs, sectionneurs, interrupteurs-sectionneurs et combinés-fusibles.
- (5) La Commission, avec le concours du Cenelec, a examiné si la norme harmonisée EN IEC 60947-3:2021 était conforme à la demande figurant dans la décision d'exécution C(2016) 7641.

⁽¹⁾ JO L 316 du 14.11.2012, p. 12.

⁽²⁾ Directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique (JO L 96 du 29.3.2014, p. 79).

⁽³⁾ Décision d'exécution C(2016) 7641 de la Commission du 30 novembre 2016 relative à une demande de normalisation adressée au Comité européen de normalisation, au Comité européen de normalisation électrotechnique et à l'Institut européen des normes de télécommunications en ce qui concerne l'élaboration de normes harmonisées à l'appui de la directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique.

⁽⁴⁾ Communication de la Commission dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique (Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union) (JO C 246 du 13.7.2018, p. 1).

- (6) La norme harmonisée EN IEC 60947-3:2021 satisfait aux exigences essentielles qu'elle vise à couvrir et qui sont énoncées dans la directive 2014/30/UE. Il convient donc de publier la référence de cette norme harmonisée au *Journal officiel de l'Union européenne*.
- (7) L'annexe I de la décision d'exécution (UE) 2019/1326 de la Commission ⁽⁵⁾ énumère les références des normes harmonisées conférant une présomption de conformité avec la directive 2014/30/UE. Pour faire en sorte que les références des normes harmonisées élaborées à l'appui de la directive 2014/30/UE figurent dans un seul acte, il convient d'inscrire la référence de la norme harmonisée EN IEC 60947-3:2021 dans ladite annexe.
- (8) Il y a donc lieu de retirer du *Journal officiel de l'Union européenne* les références de la norme EN IEC 60947-3:2009 et de sa modification, la norme EN IEC 60947-3:2009/A1:2012.
- (9) Par lettre du 15 novembre 2021, l'ETSI a informé la Commission que la norme harmonisée EN 61204-3:2000 concernant la compatibilité électromagnétique des alimentations basse tension, sortie continue, dont la référence a été publiée par la communication 2018/C 246/01, s'applique aux chargeurs relevant de la norme harmonisée EN 301 489-34 V1.4.1. La Commission, en concertation avec l'ETSI, a estimé que la norme harmonisée EN 61204-3:2000 pouvait être utilisée au lieu de la norme harmonisée EN 301 489-34 V1.4.1 parce que les exigences de protection supplémentaires de la norme EN 301 489-34 V1.4.1 visant à protéger le chargeur des champs générés par le téléphone portable ne sont plus nécessaires.
- (10) Il y a donc lieu de retirer du *Journal officiel de l'Union européenne* la référence de la norme harmonisée EN 301 489-34 V1.4.1.
- (11) L'annexe II de la décision d'exécution (UE) 2019/1326 énumère les références des normes harmonisées élaborées à l'appui de la directive 2014/30/UE qui sont retirées de la série C du *Journal officiel de l'Union européenne*. Il convient donc d'inclure les références de la norme harmonisée EN IEC 60947-3:2009 et de sa modification, la norme EN IEC 60947-3:2009/A1:2012, ainsi que de la norme harmonisée EN 301 489-34 V1.4.1 dans ladite annexe.
- (12) Afin de laisser aux fabricants suffisamment de temps pour se préparer à l'application de la norme harmonisée EN IEC 60947-3:2021, il est nécessaire de différer le retrait des références de la norme harmonisée EN IEC 60947-3:2009 et de sa modification, la norme EN IEC 60947-3:2009/A1:2012.
- (13) Afin de laisser aux fabricants suffisamment de temps pour se préparer à l'application de la norme harmonisée EN 61204-3:2000 au lieu de la norme harmonisée EN 301 489-34 V1.4.1, il est nécessaire de différer le retrait de la référence de cette norme harmonisée.
- (14) Il convient donc de modifier la décision d'exécution (UE) 2019/1326 en conséquence.
- (15) La conformité avec une norme harmonisée confère une présomption de conformité avec les exigences essentielles correspondantes énoncées dans la législation d'harmonisation de l'Union à partir de la date de publication de la référence de cette norme au *Journal officiel de l'Union européenne*. La présente décision devrait donc entrer en vigueur le jour de sa publication,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe I de la décision d'exécution (UE) 2019/1326 est modifiée conformément à l'annexe I de la présente décision.

⁽⁵⁾ Décision d'exécution (UE) 2019/1326 de la Commission du 5 août 2019 concernant les normes harmonisées relatives à la compatibilité électromagnétique élaborées à l'appui de la directive 2014/30/UE du Parlement européen et du Conseil (JO L 206 du 6.8.2019, p. 27).

Article 2

L'annexe II de la décision d'exécution (UE) 2019/1326 est modifiée conformément à l'annexe II de la présente décision.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 9 juin 2022.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE I

À l'annexe I, l'entrée suivante est ajoutée:

N°	Référence de la norme
«21.	EN IEC 60947-3:2021 Appareillage à basse tension — Partie 3: Interrupteurs, sectionneurs, interrupteurs-sectionneurs et combinés-fusibles».

ANNEXE II

À l'annexe II, les entrées suivantes sont ajoutées:

N°	Référence de la norme	Date du retrait
«18.	EN IEC 60947-3:2009 Appareillage à basse tension — Partie 3: Interrupteurs, sectionneurs, interrupteurs-sectionneurs et combinés-fusibles EN IEC 60947-3:2009/A1:2012	10 décembre 2023
19.	EN 301 489-34 V1.4.1 Compatibilité électromagnétique et spectre radioélectrique (ERM) — Norme de compatibilité électromagnétique (CEM) concernant les équipements hertziens et services; Partie 34: Conditions spécifiques concernant la source d'alimentation externe (EPS) pour téléphones mobiles	10 décembre 2023»